

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt
Unité des procédures environnementales

Arrêté portant composition de la commission de suivi de site de Toulouse-Ginestous

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 125-8-1 à R. 125-8-5 ;

Vu les consultations effectuées en vue du renouvellement du mandat des membres de la commission de suivi de site (CSS) de Toulouse-Ginestous intervenues en 2016 et 2017 ;

Vu les désignations effectuées par chaque collège d'un représentant au sein du bureau de la commission lors de la réunion de cette dernière du 17 novembre 2017 ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de Toulouse Métropole du 13 décembre 2018, attribuant la délégation de service public d'exploitation des services publics métropolitains de l'assainissement à Suez eau France ;

Vu la délibération du conseil municipal de Blagnac du 2 juillet 2020, par laquelle ce dernier a désigné monsieur Jean-Michel Mazardo et monsieur Pascal Boureau, respectivement comme représentants titulaire et suppléant à la commission ;

Vu la délibération du conseil municipal de Toulouse du 10 juillet 2020, par laquelle ce dernier a désigné madame Ghislaine Delmont et monsieur Olivier Arsac, respectivement comme représentants titulaire et suppléant à la commission ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de Toulouse Métropole du 23 juillet 2020, par laquelle ce dernier a désigné monsieur Robert Medina et madame Nicole Miquel Belaud, respectivement comme représentant titulaire et représentante suppléante à la commission ;

Vu la communication du 18 mai 2020 des représentants de l'exploitant à la commission, de la part de la société Astéo, filiale de Suez eau France ;

Vu la communication du 11 août 2020 des représentants du comité de quartier des Sept-Deniers ;

Vu la communication du 13 août 2020 des représentants du collectif contre le plan Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine ;

Vu la communication du 5 novembre 2020 des représentants des salariés de l'exploitant à la commission, de la part de la société Astéo, filiale de Suez eau France ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Arrête :

Art. 1^{er} – La commission de suivi de site de Toulouse-Ginestous est composée comme suit :

Président : Le préfet ou son représentant

1 – ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

2 représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

2 représentants de la direction départementale des territoires

1 représentant de l'agence de l'eau Adour-Garonne

2 – ÉLUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Commune de Toulouse

Ghislaine DELMOND, titulaire

Olivier ARSAC, suppléant

- Commune de Blagnac

Jean-Michel MAZARDO, titulaire

Pascal BOUREAU, suppléant

- Conseil départemental

Christine COURADE, titulaire

Marie-Claude FARCY, suppléante

Vincent GIBERT, titulaire

Jean-Michel FABRE, suppléant

-Toulouse Métropole

Robert MEDINA, titulaire

Nicole MIQUEL-BELAUD, suppléante

3 – ASSOCIATIONS DE RIVERAINS

- Comité de quartier Minimes-Barrière de Paris

Régis MIRABEL, titulaire

Marc ROUZAUD, suppléant

- Comité de quartier des Sept-Deniers

Michel FOLCH, titulaire

Marcel MARTIN, suppléant

- Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine

Marcel MARTIN, titulaire

Noëlle NOURY, suppléante

- Comité de quartier de Ginestous-Sesquières

Gérard GERVOIS, titulaire

Christian NOËL, suppléant

- Comité de quartier des Ponts-Jumeaux

Pierre LABEYRIE, titulaire

Antoine TARBES, suppléant

4 – REPRÉSENTANTS DE L'EXPLOITANT

Olivier LEVEQUE, titulaire
Christophe ANSELME, titulaire
Yoan BEAUJON, titulaire
Loïc DEPOUTRE, titulaire
Juliette DIDEROT, titulaire

Claire SIMON, suppléante
Alain MAURY, suppléant
Max CAPERAA, suppléant
Michel LABORDERE, suppléant
Patrick MAURIN, suppléant

5- REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Jérôme LANDOLT, titulaire
David MANRIC, titulaire
Clotilde SOULIE, titulaire
Clotilde FRESSINET, titulaire

Stéphanie FORMIA, suppléante
Arnaud ARTIGE, suppléant
Claire CARPENTIER, suppléante
Gilles BALLEROY, suppléant

Art. 2 – La commission a pour mission de :

1° - Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant de l'installation classée en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

2° - Suivre l'activité du site de Toulouse-Ginestous ;

3° - Promouvoir pour cette installation l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

Art. 3 – La commission se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau.

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Art. 4 – Le mandat des membres de la commission est de cinq ans. Il expire le 18 mai 2022.

Art. 5 – L'arrêté du 18 juin 2018 portant composition de la commission de suivi de site de Toulouse-Ginestous est abrogé.

Art. 6 – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur départemental des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **16 NOV. 2020**


Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Denis OLAGNON

